## Informations de base

| | |
|---|---|
| **2021/2646(RSP)**<br><br>RSP - Résolutions d'actualité | Procédure terminée |
| Résolution sur la Bolivie et l'arrestation de l'ancienne présidente Jeanine Añez et d'autres responsables<br><br>**Subject**<br><br>6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux<br>6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général<br><br>**Zone géographique**<br><br>Bolivie | |

## Evénements clés

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|
| 29/04/2021 | Décision du Parlement | T9-0156/2021 | Résumé |
| 29/04/2021 | Débat en plénière |  | |
| 29/04/2021 | Fin de la procédure au Parlement | | |

## Informations techniques

| | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 2021/2646(RSP) |
| **Type de procédure** | RSP - Résolutions d'actualité |
| **Sous-type de procédure** | Débat ou résolution d'urgence |
| **Base juridique** | Règlement du Parlement EP 150 |
| **État de la procédure** | Procédure terminée |

## Portail de documentation

**Parlement Européen**

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| Proposition de résolution | | B9-0244/2021 | 27/04/2021 | |
| Proposition de résolution | | B9-0245/2021 | 27/04/2021 | |
| Proposition de résolution | | B9-0246/2021 | 27/04/2021 | |
| Proposition de résolution | | B9-0247/2021 | 27/04/2021 | |
| Proposition de résolution | | B9-0248/2021 | 27/04/2021 | |
| Proposition de résolution | | B9-0249/2021 | 28/04/2021 | |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T9-0156/2021 | 29/04/2021 | Résumé |

# Résolution sur la Bolivie et l'arrestation de l'ancienne présidente Jeanine Añez et d'autres responsables

2021/2646(RSP) - 29/04/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 396 voix pour, 267 contre et 28 abstentions, une résolution sur la Bolivie et l'arrestation de l'ancienne présidente Jeanine Añez et d'autres responsables.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, Renew et ECR.

Le 13 mars 2021, Jeanine Áñez, deux de ses ministres, l'ancien ministre de l'Énergie Rodrigo Guzmán et l'ancien ministre de la Justice Álvaro Coimbra, ainsi que d'autres personnes ayant constitué le gouvernement intérimaire de 2019 à 2020, ont été arrêtés pour « terrorisme, sédition et conspiration », et sont accusés par les procureurs d'avoir participé à un coup d'État en 2019.

Depuis les élections présidentielles du 20 octobre 2019, au moins 35 personnes sont mortes et 833 ont été blessées dans le contexte de manifestations violentes et généralisées, et de nombreuses autres ont été détenues en violation des règles de procédure régulière, sur fond d'informations faisant état de violations et d'abus généralisés des droits de l'homme.

Le Parlement a dénoncé et condamné la détention arbitraire et illégale de l'ancien président intérimaire Áñez, de deux de ses ministres et d'autres prisonniers politiques. Il a demandé aux autorités boliviennes de les libérer immédiatement et d'abandonner les charges politiquement motivées qui pèsent sur eux.

La résolution souligne que l'ancienne présidente Áñez s'est pleinement acquittée du devoir que lui impose la Constitution bolivienne en tant que deuxième vice-présidente du Sénat lorsqu'elle a comblé le vide présidentiel causé par la démission de l'ancien président Evo Morales à la suite des violentes émeutes déclenchées par une tentative de fraude électorale.

***Système judiciaire***

La crédibilité du système judiciaire bolivien est affectée par des informations persistantes faisant état d'un manque d'indépendance, d'une ingérence politique généralisée et de corruption.

Le Parlement a dénoncé les pressions politiques exercées sur le système judiciaire pour persécuter les opposants politiques, et a souligné l'importance de faire respecter les garanties d'une procédure régulière et de veiller à ce que le système judiciaire soit libre de toute pression politique.

La Bolivie est instamment invitée à :

- entreprendre sans délai des changements structurels et des réformes du système judiciaire, en particulier de sa composition, afin d'assurer les garanties de procès équitables et crédibles, d'impartialité et de procédure régulière ;

- entreprendre des changements et des réformes structurels, notamment la nomination d'un médiateur indépendant et impartial, afin de s'attaquer aux causes profondes des crises qui ont éclaté dans le pays ;

- s'attaquer au problème généralisé de la corruption dans le pays.